

Silence assourdissant de la Conférence épiscopale et désinformation de La Croix

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Conférence épiscopale](#), [Opposition au Pape](#)

Date : 13 mai 2011

Les évêques ont reçu depuis une semaine l'instruction sur le motu proprio *Summorum pontificum*. Ce texte a été publié à midi. Ce soir, [le site internet de la CEF](#) reste toujours muet et vide. Symptomatique d'une opposition épiscopale qui ne veut pas s'affirmer comme telle : plutôt que de refuser les textes du pape, on préfère les ignorer.

Du côté du quotidien officieux de la CEF, [Nicolas Senèze](#) se risque à l'analyse du texte pour le triturer et lui faire dire ce qui ne s'y trouve pas. A le lire, on a l'impression d'un texte plus restrictif, voire d'un autre texte. Voici quelques citations qui forment son tissu d'âneries :

- Un message direct à la Fraternité Saint-Pie-X et à ses fidèles, mais aussi à tous ceux qui, même au sein de l'Église catholique, contestent de fait la légitimité du Missel de Paul VI
- Cela exclut donc les prêtres de la Fraternité Saint-Pie-X, semble-t-il toujours suspens
- Et si les évêques « *peuvent demander la collaboration des prêtres* » des instituts traditionalistes (n° 22), c'est avec ce même esprit que ceux-ci acceptent le Missel de Paul VI
- contrairement aux craintes de certains évêques, il n'y a aucune obligation d'enseigner la forme extraordinaire dans les séminaires, mais une « *possibilité* » qui doit être offerte « *si les exigences pastorales le suggèrent* » (n° 21)

Bref, rien de nouveau sous le soleil : l'épiscopat de France est bien décidé à empêcher que la forme extraordinaire soit offerte "à tous les fidèles la liturgie romaine". Nicolas Senèze vient de leur fournir les arguments qui leurs serviront à opposer une fin de non-recevoir aux demandes :

- Pas de lien avec la Fraternité Saint Pie X (ce que ne dit pas le texte...)
- les prêtres Ecclesia Dei doivent "accepter" le Missel de Paul VI (ce point, inventé par Nicolas Senèze, n'existe pas dans le texte)
- les évêques n'enseigneront pas l'usus antiquior dans les séminaires (or "on demande aux Ordinaires d'offrir au clergé la possibilité d'acquérir une préparation adéquate aux célébrations dans la forme extraordinaire. **Cela vaut également pour les séminaires.**"

Ainsi, il est à craindre que l'objectif de cette instruction, qui est de "garantir" et "assurer réellement l'usage de la forme extraordinaire à tous ceux qui le demandent", reste lettre morte. A moins que la Commission Ecclesia Dei, dotée de nouveaux pouvoirs ait réellement le moyen de faire plier les évêques récalcitrants.